

L'an deux mil dix NEUF à 18 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Rémi COSTORIER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	6	7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. COSTORIER REMI, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle

Procuratation(s) :

Mme BLANC DANIELLE donne pouvoir à M. MEYSSONNIER Gérard

Etai(en)t absent(s) :

M. FAURE Jean-Claude

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BLANC DANIELLE

Date de la convocation
14 mars 2019

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. NOMIUS Jean-Pierre

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le compte-rendu du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 du receveur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LARDIER ET VALENCA le 20/03/2019
MAIRE COSTORIER REMI

